



Probleme medecin du travail

Par **elodie80**, le **03/09/2013** à **21:59**

Bonjour,

Alors je vous explique tout car c'est un peu compliqué : Ma mère est aide a domicile auprès d'une association et elle a de gros problèmes de dos (déclassification des os, arthrose etc ...). après plusieurs arrêts maladies, Son médecin l'a jugé inapte mais lui a conseillé de passer par le médecin du travail. Mais quand elle a été au médecin du travail celui-ci a accusé ma mère de faire semblant d'avoir mal malgré les preuves (radios, scanner, IRM) et l'a donc jugé apte pour son travail. Le médecin a t'il le droit de réagir comme ça? Et si non existe t-il des démarches a faire contre ce medecin ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **03/09/2013** à **23:13**

Bonjour,

La décision d'inaptitude n'appartient pas au médecin traitant mais seul le Médecin du Travail en a la compétence...

La salariée pourrait contester la décision du Médecin du Travail auprès de l'Inspecteur du Travail qui prendra l'avis du Médecin Inspecteur du Travail...